

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 5 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents (es) : Josée Mathieu, Josée Pelletier, Joël Pelletier, Pierre-Olivier Plasse, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine.

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorier est également présente.

9213-11-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9214-11-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

9215-11-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} octobre 2025 et ce sans modification;

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Société de transport collectif de Pierre-De Saurel – statistiques de janvier à septembre 2025

MRC Pierre-De Saurel : déclaration de compétences en matière de protection des bandes riveraines

Règ #306-19 modifiant le traitement des membres du conseil

Ville Sorel-Tracy : service de protection incendie, exercice de l'école Mgr Prince

9216-11-2025

RAPPORT MRC ET DES COMITÉS

M. Salvas fait le rapport sur la séance de la MRC

9217-11-2025

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés du 2 octobre au 10 novembre 2025

Comptes: 631 899.49\$

Salaires : 23 341.62\$

Total : 655 241.11\$

ADOPTÉ

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

9218-11-2025

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

A) DÉROGATION MINEURE – 730 RANG PICOUDI – JEAN-PIERRE SALVAS

Après étude du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme, relativement à la demande de dérogation mineure portant le #108-2025, de Jean-Pierre Salvas, pour le 730 rang de Picoudi à Saint-Robert, lot 4 668 015, zone A-316 visant à permettre la réduction de la marge arrière de 20m à 18.54m (1.46m) ainsi que la marge avant de 12m à 11.61m (0.39) contrairement aux dispositions de l'article 154 du chapitre 6, faisant lui-même référence à la grille des usages de la zone A-316 du règlement de zonage #356-2011.

N'ayant enregistré aucune demande de la part des contribuables, il est proposé par Pierre-Olivier Plasse et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter ladite dérogation, soit la réduction de la marge arrière de 20m à 19.49m (0.51m) ainsi que la marge avant de 12m à 1.61m (0.39).

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

9219-11-2025

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #442-2025 CONCERNANT LA TAXATION 2026

Avis de motion est donné par Josée Mathieu pour qu'à une prochaine réunion du conseil sera présenté pour adoption le règlement # 442-2025 concernant la taxation 2026.

Et que copie d'un projet de règlement concernant la taxation 2026 est jointe en annexe du présent avis et disponible.

9220-11-2025

ADOPTION RÈGLEMENT #437-2024 CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le règlement #437-2024 concernant la vidange des fosses septiques, tel que présenté. Une soirée d'information sera donnée le 18 novembre prochain à 19h à la salle municipale.

ADOPTÉ

9221-11-2025

FORMATION DES COMITÉS 2025-2029

Sur proposition de Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver la liste des comités et des représentants 2025-2029, ci-dessous :

COMITÉ 2025-2029

CCU	Gilles Salvas, Joël Pelletier, Pierre-Olivier Plasse, Jacques Salvas, Stéphane Coussard
R.I.A.R.Y	Gilles Salvas, Joël Pelletier
CRDS (politique familiale -ainés et Mada)	Tania Pelletier, Josée Mathieu
CAMP DE JOUR	Tania Pelletier, Myriam Chapdelaine, Annie Laliberté,
CONSEIL MGR PRINCE	Myriam Chapdelaine, Joël Pelletier (substitut)
LOISIRS	Tania Pelletier, tous les élus
GUIGNOLÉE	Tania Pelletier, tous les élus
OMH	Gilles Salvas, Nathalie Lussier
COMITÉ PERSONNEL	Gilles Salvas, Tania Pelletier, Nathalie Lussier, Mario Villeneuve

COMITÉ MRC

Comité conseillers régionaux	Gilles Salvas
Comité loisirs	Tania Pelletier
Comité culturelle	Josée Pelletier, Tania Pelletier
Développement Social	Josée Mathieu, Tania Pelletier
Transport collectif	Gilles Salvas

ADOPTÉ

9222-11-2025

DÉPÔT DU BILAN - CAMP DE JOUR 2025

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le dépôt du bilan pour le camp de jour 2025.

Budget réel	
Revenus (inscriptions)	25 045.00\$
Emploi Canada	4 186.00 \$
<i>Total des revenus</i>	29 231.00\$
Firme GVL	56 680.59\$
Salaires	13 264.30\$
Ville de Sorel -ADIR	6227.92\$
Ville de Sorel – Programme accompagnement besoin particulier	8 195.42\$
<i>Total des dépenses</i>	84 368.23\$
RÉSULTAT FINAL	(55 137.23\$)

Le bilan complet fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

9223-11-2025

ABROGER LES RÉSOLUTIONS #8973-11-2024 ET #8996-12-2024

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'abroger les résolutions #8973-11-2024 et #8996-12-2024 qui concerne la Guignolée.

ADOPTÉ

9224-11-2025

GUIGNOLÉE 2025

Considérant que les membres du conseil désirent reprendre la collecte de denrées et d'argent en faisant le porte à porte,

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité de versé la somme de 500\$ pour la Guignolée 2025. Le chalet sera ouvert le dimanche 7 décembre entre 9h et 15h pour les gens qui voudront venir porter leur denrées ou bien de l'argent.

ADOPTÉ

9225-11-2025

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a reçu une offre de services de la firme de vérification pour la réalisation de l'audit des états financiers pour les exercices se terminant les **31 décembre 2025, 2026 et 2027**;

ATTENDU QUE les honoraires proposés pour la réalisation des audits sont de **8 150 \$ pour l'exercice 2025, 8 400 \$ pour l'exercice 2026 et 8 650 \$ pour l'exercice 2027**, taxes en sus;

ATTENDU QUE ces honoraires comprennent la tenue de l'audit sur place à la municipalité, la préparation des extraits de rapport pour chaque membre du conseil et la présentation des états financiers en séance, en présentiel ou par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

1. D'accepter l'offre de services pour l'audit des états financiers 2025, 2026 et 2027, telle que soumise;
2. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie Lussier, à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9226-11-2025

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROCUREUR COUR MUNICIPALE

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROCUREUR DE LA POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE – REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Yamaska ainsi que des villes de Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Ours de continuer de se regrouper afin d'octroyer un contrat de services professionnels à un avocat, et ce, afin de les représenter devant la Cour municipale commune;

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* (chapitre C-19, r. 2) et l'article 35 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r.4) qui permettent qu'un contrat de services juridiques soit conclu de gré à gré, sans recherche de prix;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a effectué une demande de prix auprès de Me Pierre Goulet;

CONSIDÉRANT que selon la demande de prix effectuée, la durée du mandat est de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que l'offre financière de Me Goulet est estimée à 40 529, 69 \$ (taxes incluses) pour l'année 2026 et 42 655, 73 \$ (taxes incluses) pour l'année 2027, soit :

- 525 \$ / séance ou un taux horaire de 150\$/heure (hors cour) pour 2026;
- 550 \$ / séance ou un taux horaire de 160\$/heure (hors cour) pour 2027.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Sur proposition de Pierre-Olivier Plasse et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) DE CONFIRMER que la MRC a agi à titre de mandataire de la Municipalité pour les discussions précédent l'octroi du contrat de gré à gré;

DE NOMMER la MRC à titre de mandataire de la Ville/Municipalité pour l'octroi ainsi que la gestion du contrat découlant de la demande de prix DP-2025-10-13, et ce, pourvu que le contrat soit octroyé aux conditions suivantes :

- selon les termes de la demande de prix DP-2025-10-13;
- aux honoraires maximales de :
- 40 529, 69 \$ (taxes incluses) pour 2026;
- 42 655, 73 \$ (taxes incluses) pour 2027).

D'AUTORISER la direction générale de la MRC à signer pour et au nom de la Ville/Municipalité tout document nécessaire à ce contrat, s'il en est;

DE RECONNAÎTRE que la présente résolution et les documents de demande de prix DP-2025-10-13 signés par Me Pierre Goulet tiennent lieu de contrat entre les parties;

DE NOMMER Me Pierre Goulet pour agir au nom de la ville/municipalité en poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy ou devant la Cour supérieure, le cas échéant;

DE NOMMER Me Serge Mercier ainsi que Me Christian Crevier à titre de procureurs substituts;

D'AUTORISER la MRC à nommer un procureur ad hoc, si le besoin se présente, en cours de mandat.

ADOPTÉ

9227-11-2025

ENTRETIEN SAISONNIER DU GAZON – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ROBERT

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'offrir le service d'entretien saisonnier du gazon à la Compagnie de cimetière du Bas Richelieu 0\$ pour le service de la tonte de gazon au cimetière pour les saisons 2025-2030 et que pour les années subséquentes, le montant sera majoré selon l'IPC Québec (coût de la vie) et ce pour les cinq (5) prochaines saisons, dont voici un sommaire descriptif :

1-	2025	1485.79 + IPC Québec 2025 (1 534.82\$)
2-	2026	le montant (\$) de 2025 + IPC Québec 2026
3-	2027	le montant (\$) de 2026 + IPC Québec 2027
4-	2028	le montant (\$) de 2027 + IPC Québec 2028
5-	2029	le montant (\$) de 2028 + IPC Québec 2029
6-	2030	le montant (\$) de 2029 + IPC Québec 2030

Si cette entente ne satisfait pas la Compagnie de cimetière du Bas Richelieu, la municipalité pourra mettre fin à ce service.

Cette entente sera réévaluée à la fin du terme mentionné ci-haut.

ADOPTÉ

9228-11-2025

OFFRE D'EMPLOI – SURVEILLANT (2) AU CHALET DES LOISIRS ET RESPONSABLE (2) À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE (2) 2025-2026

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'afficher et de distribuer une offre d'emploi pour deux (2) surveillants au chalet des loisirs et un (2) employé pour l'entretien.

ADOPTÉ

9229-11-2025

AUTORISATION DÉCOMPTE #1 – COLAS – TRAVAUX RANG DE PICOUDI

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a octroyé à l'entreprise Colas le contrat pour les travaux de pavage du rang Picoudi;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis et que le décompte progressif #1 a été vérifié et recommandé pour paiement par le responsable au dossier;

ATTENDU QUE le montant du décompte #1 s'élève à cent trente-sept mille huit cent cent soixante et un dollars et trois cents (137 861,03 \$), taxes incluses;

Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte #1 à Colas au montant de 137 861,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage du rang Picoudi.

ADOPTÉ

9230-11-2025

AUTORISATION DÉCOMPTE #2 – ENT. DELORME – AQUEDUC CHEMIN DE SAINT-ROBERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a octroyé à l'entreprise Delorme inc. le contrat pour le changement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Saint-Robert sur une distance de 2.1km;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis et que le décompte progressif #2 a été vérifié et recommandé pour paiement par le responsable au dossier;

ATTENDU QUE le montant du décompte #2 s'élève à trois cent quarante-trois mille cinq cent quarante-neuf et quarante-deux cents (343 549.42\$), taxes incluses;

Il est proposé par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte #1 à Ent. Delorme inc. au montant de 343 549.42\$, taxes incluses, pour les travaux d'aqueduc chemin de Saint-Robert.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

9231-11-2025

DIVERS

A) FÊTE DE NOËL 2025

M. le maire informe la population que la Fête de Noël aura lieu le 14 décembre de 13h à 16h au 3 rue Agnée-Pelletier (salle municipale), la date limite pour les inscriptions est le 1^{er} décembre

9232-11-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 20, Pierre-Olivier Plasse propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas, maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

10 novembre 2025

